

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

n° = 17333

Déclaration de Maladie : N° P19- 0000099

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11059

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BABA LAHCEN Mohamed

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0666 599 599 Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13 DEC 2019

Nom et prénom du malade : BABA LAHCEN Mohamed Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Anomalie de Réfraction

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 20.10.1.20.20

Le : 20.10.1.20.20

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13 DEC 2019	٤	١	200 د.ت	 الأستاذ الدكتور خالد بن علي الخطيب اختصاصي في أمراض ومتخصص العروبة 51، شارع واد درعه الاكتئن، الدار البيضاء الهاتف: 38: 0661 31 15 58-05 2 89 75 38

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Optique Mille pour cent tométriste & Opticien Optométriste & Opticien	10/12/2019					95,- Optique Mille pour cent Optométriste & Opticien

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

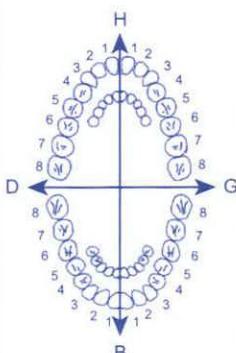
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OB.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur El Marouani Mustapha

OPHTHALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux

ANGIOGRAPHIE - LASER



الدكتور المرولاني مصطفى

اختصاصي أمراض وجراحة العيون

تصوير الأوعية - الليزر

* طبيب سابق بالمستشفى المركزي بسانسي - فرنسا

* طبيب سابق بالسواء الملكية المغربية

* طبيب سابق لدى مؤسسة البصر العالمية

* Ancien Médecin Attaché à l'Hôpital Central de Nancy - France

* Ancien Médecin des Forces Armées Royales

* Ancien Médecin à la Fondation Internationale "AL BASSAR"

ORDONNANCE DE VERRES CORRECTEURS

BABALAHCEN Nourredine

D

(OEil droit)

G

(OEil gauche)

Porter
habituellement:

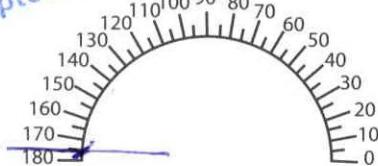
-2,5 (-1,25 @ 175) -2,5 (-1,25 @ 170)

V. Antireflets bleus

Porter pour
la lecture :

*Optique Mille pour cent
Optométriste & Opticien avec Zoutman*

AX-Int



Casablanca, le :

03 DEC 2019

*Dr. EL MAROUANI Mustapha
OPHTHALMOLOGISTE
Casablanca, le 03 DEC 2019*

Signature

54 شارع واد درعة (قرب مؤسسة عبدو) مجمع عيادة الطابق الثاني للأفنة، الدار البيضاء - الهاتف: 06 61 31 15 58 - 06 63 73 04 95 - 05 22 89 75 38

54 RDC Groupe Q Bd. Oued Deraâ, Oulfa - Casablanca - Tél.: 05 22 89 75 38 - 06 61 31 15 58 - 06 63 73 04 95

Optique 1000%

Opticien - Optométriste

Facture : 0001859

Date : 10/10/2019

Mr: BARAJAH EN Mohamed
Docteur: El morouani natafha

Type des Verres: myopie Mr 101

bbr

Monture: DAF fixe

des

* Vision de Loin :

OD	Axe	145	Cyl	125	Sph	25	800
OG	Axe	170	Cyl	128	Sph	28	800

* Vision de Prés :

OD	Axe	Cyl	Sph
OG	Axe	Cyl	Sph

Add: —

Montant: 2500

Optique Mille pour cent
Optométriste & Opticien

Le mille cinq cent - DA

N°425 Centre-Ville Bd Anglais - Casablanca

ICE: 001834000001810 - IF: 018345 - R.C: 242426

T.P: 023451 - Patente: 30057211